



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 février 2019

### Prise en compte de la parentalité dans la vie au travail

*Remise à Madame Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations et présidente du Conseil supérieur de l'égalité entre les femmes et les hommes (CSEP), des résultats d'une consultation menée auprès de 37 000 salariés par le CSEP et l'Institut BVA*

Dix grandes entreprises : **Air France, Engie, Expertise France, EY, Legrand, Schneider Electric, Siemens, SNCF, SUEZ, Veolia** ont lancé auprès de leurs salariés une grande enquête sur la prise en compte de la parentalité au travail en partenariat avec **le CSEP et l'institut BVA**.

Un premier chiffre encourageant : 78% des pères ont pris leur congé paternité dans leur intégralité (seulement 47% des cadres dirigeants), mais, à l'arrivée d'un enfant, ils ne sont que 6% à réduire ou à arrêter leur activité contre 50% des mères.

Mêmes inégalités du côté de la répartition des tâches : 55% des mères disent prendre majoritairement en charge les responsabilités parentales et la charge mentale associée contre 8% des pères. Et pourtant, un décalage peut s'observer entre la réalité des pratiques et le ressenti exprimé. La moitié des pères estiment se charger des tâches parentales à égalité avec leur conjoint.e, assertion cautionnée par à peine un tiers des mères.

Même ambivalence dans le sentiment de l'impact de la grossesse et de la parentalité sur la carrière, puisque 84% des femmes reconnaissent un impact négatif de la maternité sur fond de sexisme ambiant souvent fort. De même, seuls 6% des parents ont le sentiment de pouvoir profiter tout à fait de leur enfant autant qu'ils le souhaiteraient, mais dans le même temps, plus de 70% des pères et des mères se disent satisfaits en termes d'articulation de leur vie familiale et professionnelle. Enfin, on constate une assez grande méconnaissance des droits associés à la parentalité et les politiques d'entreprise menées en la matière sont jugées insuffisantes ou méconnues.

On a donc un statut quo souvent paradoxal qui montre la nécessité de rééquilibrer, par des politiques adaptées, des rôles sociaux trop souvent figés dans la prise en compte de la parentalité dans le monde du travail.